

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU D'AIDE SOCIALE -

Il est procédé au vote à bulletins secrets pour désigner les représentants du Conseil Municipal à la Commission Administrative du Bureau d'Aide sociale.

Nombre de votants : 22 - Ont obtenu :

M. BUFFET : 20 voix - Mme CHEVALIER : 20 - Mme NATAF : 19 - M. FAL : 17 -
Mme LECLERC : 1 - M. DUPRE : 1 -

M.M. BUFFET et FAL - Mmes CHEVALIER et NATAF sont élus à la majorité absolue des suffrages, au premier tour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES -

Il est procédé au vote à bulletins secrets pour désigner les représentants du Conseil Municipal à la Commission administrative de la Caisse des Ecoles .

Nombre de votants : 22 - Ont obtenu :

M. BUFFET : 21 voix - M. LUCAS : 20 - M. FOURCADE : 20 - M. CLEMENT : 19 -
M. FAL : 19 - Mme NATAF : 19 - M. ZIANE : 6 -

M.M. BUFFET, LUCAS, FOURCADE, CLEMENT, FAL, Mme NATAF sont élus à la majorité absolue des suffrages au premier tour.

REVISION DES LISTES ELECTORALES -

Le Conseil désigne M. BUFFET pour représenter la Commune à la Commission de révision des listes électorales.

COMMISSION DES IMPOTS -

Le Conseil Municipal propose la liste suivante à M. le Directeur des Contributions directes pour former la Commission des Impôts Directs : M.M. CLEMENT, Buffet, Dupré, Fal, ZIANE, Wattier, Deschamps, Fourcade, Saussois, Mmes Natat, Chevalier, Leclerc, conseillers municipaux, Melle Guillemard, M.M. Thièvre, Tissot, Puveland, Chartier, Marchand, Boulay, Blot, Pugeon, Poirier, Bouvrais et Isambert.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT -

M. BRIQUET rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le 7 Mai 1963, un projet prévoyant l'exécution d'une nouvelle tranche du réseau d'égout séparatif, rue Serpente, avenue St-Laurent, rue Bossuet, rue de Lozère (en partie) rue René Paillole, rue du Pont de Pierre.

Le Dossier d'adjudication était prêt au mois de Juillet 1964, mais en raison des dépassements de crédits constatés sur d'autres lots, le Conseil a craint alors de ne plus disposer de ressources suffisantes et l'affaire fut stoppée provisoirement.

La Commune a bénéficié en décembre de la subvention de 1964, laquelle avec celle de 1963, va permettre de lancer les travaux, mais pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention de 1963, il faut que les travaux soient engagés avant le 24/6/1965, compte tenu des délais nécessaires pour l'adjudication et l'approbation du procès-verbal il faut dès aujourd'hui prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le programme technique,
- le financement des travaux par utilisation :
 - a) des subventions accordées par l'Etat et le District au titre des programmes 1963 et 1964.
 - b) du reliquat des crédits des opérations précédentes.
 - c) des ressources communales et de celles à provenir des emprunts réalisables.

Et décide la mise en adjudication des travaux.

AFFAIRE ALALARDE - OPERATION 26 DU PLAN d'AMENAGEMENT -

M. le Maire expose qu'il a reçu une lettre de Mme Alalarde, propriétaire d'un terrain, Ruelle des Saules et sollicitant la levée de servitude de l'opération N° 26 prévue au plan d'aménagement d'Orsay, approuvé le 11.2.1936, en cours de révision.

M. BERNARD est d'avis qu'il y aurait lieu de se rendre sur place pour juger de l'utilité de cette opération qui peut être utile pour alléger la circulation dans la R.N. 446. Cette affaire est renvoyée en Commission.

2 AVRIL 1965
=====

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INSTALLATION D'HORLOGES ELECTRIQUES -

Le Conseil renvoie à l'étude des Commissions, une proposition des Ets Magnéta pour l'installation d'horloges électriques à l'Ecole de garçons -Centre.

RECEPTION DES LOGEMENTS DU GUICHET -

Le Conseil renvoie à la Commission des Constructions scolaires une demande de M. Hubert, architecte communal pour fixer une date pour la réception définitive des logements du groupe scolaire du Guichet.

TROISIEME TRANCHE DE TRAVAUX DU STADE -

Le Conseil renvoie à l'étude des Commissions, une demande de M. L'Inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports en vue du programme de la 3ème tranche de travaux du Stade.

DEMOUSTICATION -

Le Conseil renvoie à la Commission de l'Hygiène, une proposition des Etablissements SICRE-LEMAIRE pour une opération de démoüstication.

GARAGE DE LA SITA -

Le Conseil renvoie à la Commission des Sports, le projet d'acquisition de l'ancien garage de la SITA appartenant au Syndicat intercommunal des ordures ménagères et construit sur le terrain de la Commune d'Orsay.

CANTINE SCOLAIRE ET REFECTOIRE DU GUICHET -

Conformément aux propositions de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil décide de contracter les emprunts suivants : amortissables en 30 ans, au taux de 5,25 %.

Cantine scolaire du Centre : 222.500 F. - annuité : 14.809,52 F.

Réfectoire du Guichet : 109.840 F. - " : 7.350,16 F.

Par ailleurs, la Caisse des dépôts ne peut consentir de prêt unifié pour le complément de financement dont la commune a besoin.

*approuvé le
30 - H - 1965*

LUTTE CONTRE LE CANCER -

Le Conseil vote une subvention de 120 F., à prendre à l'art. 657 du budget en faveur du Comité de lutte contre le Cancer. La quête sur la voie publique a produit : 1.091 F. 89.

*approuvé à
Palaiseau le 8-H-65*

DIRECTRICE AUXILIAIRE DE LA CRECHE -

Le Conseil décide de recruter, à titre contractuel une Directrice de la Crèche au salaire mensuel de 850 F. par mois à temps complet. Elle devra être titulaire des diplômes de sage-femme et de puéricultrice, indice 194 -

*vu et approuvé
le 15 Mai 1965*

CAISSE DEPARTEMENTALE SCOLAIRE -

Le Conseil décide que le programme de la Caisse Départementale Scolaire, 2ème et 3ème trimestres 1965, d'un montant de 55.244 F. sera affecté en totalité à l'équipement de la Cantine scolaire du Centre -Ville, en cours de construction.

INDEMNITE DE LOGEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT -

Le Conseil adopte avec effet au 1/65, le barème des indemnités de logement établi par le Conseil Départemental de l'enseignement primaire, soit :

1ère catégorie : 1.152 F. Annuel - 2ème catégorie : 1.440 F. annuel
Cas spéciaux (majoration de 1/5° de l'indemnité de base) :
1ère catégorie : 1.382,40 F. annuel - 2ème catégorie : 1.670,40 F. Annuel.

*Approuvé le
13-H-1965*

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CAMPAGNE POUR FLEURIR LA FRANCE -

Le Conseil Municipal considère qu'il ne peut cette année souscrire à la demande de M. le Préfet de l'Essonne en vue de la campagne pour fleurir la France, n'ayant pas le temps nécessaire.

LETTRES DE REMERCIEMENTS -

M; le Maire a reçu des lettres de remerciements pour les subventions votées de la Fondation Darnel - Boule du Lac - La Goujonnette - Sté de soins pour les enfants poliomyélitiques - Mutilés du travail - C.E.S.F.O. de la Faculté. - ainsi que de Mme Ive Callité pour le Legs Parrat.

R. A. T. P. - PASSAGE A NIVEAU -

Le Conseil renvoie en commission une lettre de la R.A.T.P. pour fermeture des barrières du passage à niveau de la Gare d'Orsay.

BOITES AUX LETTRES -

M. BERNARD rend compte qu'il a rendez-vous avec M. le Directeur des Postes au sujet des boîtes aux lettres, M. BUPPET est désigné pour l'accompagner.

ZONE BLEUE -

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de prendre l'arrêté nécessaire à la création de la zone bleue, décidée à la précédente réunion du Conseil Municipal. Cette zone ira du Pont de la Rivière à la Place de la République et comprendra la rue Verrier et la rue Boursier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 25.

Le Maire,



Handwritten signatures and notes in blue ink:
- Top left: *ks/p*
- Middle left: *F. Nator*, *R. Bernero*
- Middle: *M. P. L...*, *P. Chevally*, *Diem Anna*
- Bottom left: *Chauvez*
- Center: *T. P. L...*
- Right: *Signature* (circled), *Signature*
- Bottom right: *Signature*, *Signature*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 Avril 1965, mil neuf cent soixante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi 30 Avril 1965, à 18 heures à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'Ordre du Jour.



Le Maire
[Signature]

L'an mil neuf cent soixante cinq, le trente du mois d' Avril à 21 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur Thévenon, Maire:

Étaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLÉMENT, adjoints : KLEIN, GUIROCHET, MARTIN, BERNARD, BRINGER, SAUSSOIS, FOURCADE, CHAMPAGNE, Mme LEBLANC, DE CHAMPS, MERLOT, LUCAS, PAL, Mme CHEVALIER, BUFFET, LIANE, Mme WATAF. - Le Docteur LAURIAT a donné procuration) M. Thévenon et M. WATIER à M. Clément.

Le Conseil choisit comme secrétaires Mme WATIER, le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté.

Mme WATAF précise qu'elle a par erreur été inscrite à l'Office Culturel à la place de M. MERLOT. La rectification sera faite.

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS -

M. BERNARD demande à être remplacé à l'O. M. S., étant très pris par les autres Commissions dont il fait partie. M. le Maire regrette cette décision. M. KLEIN est alors candidat et est désigné à l'unanimité. M. Thévenon lui exprime sa satisfaction.

BUDGET PRIMITIF DE 1965 -

M. le Maire donne la parole à M. SAUSSOIS, rapporteur, pour la présentation du budget de 1965. Celui-ci rappelle que le budget a été élaboré en séance plénière et a été envoyé ainsi que son rapport à tous les membres du Conseil. Ce budget présente une augmentation de 12,30 % par rapport à celui de l'exercice 1964.

L'augmentation des centimes additionnels par rapport à 1964 est de 21 %, cette augmentation est due au programme d'investissement concernant des travaux urgents d'assainissement. Ces crédits d'investissement sont de 24 % supérieurs à ceux du budget précédent.

Le budget présenté est adopté à l'unanimité; il se monte à 2.950.000 F. avec 64.990 centimes pour insuffisance de revenus.

M. CLÉMENT rappelle qu'au moment de la constitution de la S.M.S., un expert financier a fait une étude des budgets et des comptes de la Commune et de l'Unité la Municipalité de la façon dont ils étaient établis et exécutés.

M. BRINGER propose qu'un extrait de l'exposé de M. SAUSSOIS soit publié dans le Bulletin Municipal. Pour répondre à une question posée par M. LEBLANC, M. le Maire informe le Conseil qu'un avenant à la Concession du Marché est en cours d'élaboration afin que les sociétés locales puissent disposer de la Salle pour leurs manifestations.

ELECTION DES ADJOINTS SUPPLÉMENTAIRES -

M. le Maire rappelle que par délibération du 26 Mars 1965, le Conseil a décidé la création de deux postes d'adjoints supplémentaires. Il convient donc de procéder à la désignation de ces deux adjoints.

Election du troisième adjoint ou premier adjoint supplémentaire:

M. le Maire a reçu la candidature de M. Buffet. Il est procédé au vote à bulletins secrets - M.M. KLEIN et BRINGER sont désignés comme scrutateurs.

Nombre de votants : 23 - bulletins blancs : 3 - suffrages exprimés : 20

majorité absolue : ... 11

M. BUFFET ayant obtenu 20 voix au premier tour est proclamé 3ème adjoint à la majorité absolue; Il remercie ceux de ses collègues qui ont bien voulu lui faire confiance.

Election du 4ème adjoint, ou 2ème adjoint supplémentaire.

M. Saussois est candidat.

Nombre de votants : 23 - Bulletins blancs 2 - Suffrages exprimés : 21

majorité absolue 11

M. SAUSSOIS ayant obtenu 21 Voix au premier tour, est proclamé 4ème adjoint à la majorité absolue. Il remercie le Conseil Municipal de la confiance qu'il lui a témoignée.

COMMISSIONS MUNICIPALES -

M. le Maire rappelle que M. CHAUVEZ n'avait pas pu assister à la réunion du Conseil Municipal au cours de laquelle les Commissions ont été désignées. Il Propose que celui-ci soit nommé dans la Commission du Plan comme Conseiller technique permanent interne. Ce qui est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DISTRICT URBAIN BURES-ORSAY - DESIGNATION DES DELEGUES -

M. le Maire expose qu'il convient d'élire les délégués au District Urbain BURES-ORSAY. Le Maire et les Adjointes en font partie d'office selon les conventions établies, c'est-à-dire M.M. THEVENON, CLEMENT, BRIQUET, BUFFET et SAUSSOIS.

Il est procédé au vote à bulletins secrets pour élire 3 délégués titulaires. M. le Dr LAURIAT a fait connaître par lettre à M. le Maire qu'il se retire du Comité et propose la candidature de Mme le Dr LECLERC qui accepte. D'autre part, M. le Maire reçoit la candidature de M.M. MARTIN, BERNARD et LUCAS.

Premier tour : Nombre de votants 23
majorité absolue 12

Ont obtenu : M. BERNARD : 20 Voix - M. MARTIN : 19 Voix - Mme LECLERC : 17 voix
M. LUCAS : 9 voix - M. GUINOCHET : 1 voix.

M. BERNARD, MARTIN et Mme LECLERC sont élus à la majorité des suffrages. Election des suppléants : Candidature : M.M. Dupré, Ehinger, MERLOT, FAL,

Mme Chevalier -. Votants 23
Majorité absolue 12

Ont obtenu au premier tour : M. EHINGER, 12 voix - M. Merlot : 11 voix -
M. Dupré : 10 voix - Mme Chevalier : 7 Voix - M. Fal : 6 Voix;

M. EHINGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu au 1er tour.
Deuxième tour : Mme Chevalier retire sa candidature.

Nombre de votants 23
Bulletin blanc : 1 - bulletin nul : 1 21
Majorité absolue 11

Ont obtenu : M. MERLOT : 13 voix - M. Dupré : 6 voix - M. Fal : 2 voix.
M. MERLOT est élu au deuxième tour de scrutin.

La délégation au District Urbain BURES-ORSAY, sera donc composée de :
M.M. THEVENON, Maire - CLEMENT, BRIQUET, BUFFET, SAUSSOIS, adjoints -
BERNARD, MARTIN, Mme LECLERC, titulaires - M.M. EHINGER, et MERLOT, suppléants.

COMMISSION D'HYGIENE - DEMOUSTICATION -

M. BUFFET donne lecture du Procès-Verbal de la Commission d'hygiène, Docteur LAURIAT rapporteur, en ce qui concerne la démoüstication.

Le Conseil, après discussion ,

- Décide la démoüstication des plans d'eau appartenant à la Commune, par les Etablissements -SICRE-LEMAIRE.

- la diffusion d'une circulaire parmi les habitants de la Commune pour leur demander de s'associer à cette opération et leur donner quelques conseils. La rédaction de cette circulaire est confiée à M. GUINOCHET.

- reporte à l'année prochaine l'étude de la démoüstication complète de la Commune, suivant les résultats qui se font obtenus cette année.

GARAGE SITA -

M. le Maire rappelle que la Commune avait envisagé l'acquisition de l'ancien garage de la SITA édifié sur un terrain appartenant à la Ville d'Orsay, estimé par les Domaines à la somme de 24.000 Francs.

Deux sociétés sportives ont demandé à occuper ce local en cas d'acquisition : Le Club des lutteurs d'Orsay et la section du ping-pong du C.A.O.

Le Conseil est d'avis que cette estimation est élevée et charge M. le Maire de négocier avec le Syndicat des ordures ménagères, propriétaire du garage.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter aux conditions fixées par les Domaines mais le charge au préalable de négocier avec le Syndicat des ordures ménagères une éventuelle réduction de l'estimation jugée trop élevée.

Il sera indiqué aux Sociétés sportives ou autres, que la Commune ne pourra pas faire d'investissements dans ce local, étant donné qu'elle a un projet de gymnase au Centre.

PASSAGE A NIVEAU DE LA GARE D'ORSAY -

M. le Maire a reçu en date du 30 Mars, une lettre de la R.A.T.P. demandant l'autorisation d'interrompre le gardiennage du passage N° 22 de la Gare d'ORSAY, entre 23 h 15 et 6 h. du matin. Cette question a fait l'objet d'une étude de M. BERNARD et il a été répondu à la R.A.T.P. le 29 Ct., qu'il n'était pas possible de donner une suite favorable à sa demande, en raison de l'activité de la circulation à ce passage à niveau en direction de la Faculté des Sciences.

Le Conseil est d'accord avec cette réponse et souhaite voir le passage ouvert toute la nuit.

COMMISSION DES EQUIPEMENTS -

M. BRIQUET expose que la première réunion de cette Commission a été consacrée à l'adoption d'une méthode de travail et à l'information des Conseillers sur les affaires en cours.

*Vu a Palaiseau
le 19-5-1965*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFAIRE ALALINARDE -

M. ALALINARDE possède un terrain Ruelle des Saules, qui est frappé par la servitude N° 26 au plan d'aménagement communal en cours de révision. Il demande la levée de cette servitude, afin de pouvoir vendre ce terrain.

Le Conseil, après discussion est d'avis de maintenir cette opération, mais d'en étudier un tracé plus conforme aux besoins de la Commune.

SERVITUDE POUR PARKINGS -

Après examen des difficultés particulières de circulation et de l'impossibilité de stationner à proximité du Lycée, le Conseil Municipal décide de frapper de servitude pour services publics :

- 1° - les parcelles cadastrées 168 - 169 - 103 - 160 section BC -
- 2° - les parcelles 85- 87 - 107- 112 et 113 - section BC - groupées dans le projet de M. Nisolle pour les constructions appelées "Résidence du Lac".

FÊTE DE LA ROSIÈRE -

M. le Maire propose pour cette année :

- 1° - de simplifier les manifestations de la Fête de la Rosière, afin que la jeune fille désignée puisse choisir la toilette qu'elle désire et non obligatoirement une robe de mariée. C'est ainsi que la cérémonie commencera à la Mairie.
- 2° - d'allouer une dotation de 1.000 Frs au lieu de 750 Frs (à prendre à l'article 651 du budget).
- 3° - d'allouer une somme exceptionnelle de 750 F. en plus du legs (article 660 du budget).

Le Conseil, après discussion, adopte ces propositions par 17 voix contre 5 et 1 abstention.

Le Conseil vote les crédits suivants à prendre à l'article 660 :

- Pour le Bal : 700 F.
- Course Cycliste 450 F.
- Concert par l'Harmonie des Chemins de Fer 200 F.

REOUVERTURE DU FONDS DE CHÔMAGE -

En raison de nouvelles demandes de secours de chômage, le Conseil sollicite la réouverture du Fonds de Chômage fermé depuis le 16 Novembre 1964.

LOTISSEMENT DE LA TROCHE -

Le Conseil décide le remboursement à l'A.S.A. " La Troche". d'une somme de 12.421 Frs, qu'elle a déboursée pour la confection de trottoirs compris sur la Commune d'Orsay. (art. 63.131).

PAN COUPE AVENUE SAINT LAURENT -

Le Conseil accepte l'évaluation des Domaines se montant à 1.100 Frs, pour l'acquisition d'un terrain en vue de l'aménagement d'un parking à l'angle de l'Avenue Saint-Laurent et de l'Avenue au Maréchal Foch, appartenant à l'Association Diocésaine de Versailles et demande la Déclaration d'Utilité publique de cette opération suivant la plan établi par les Services des Ponts et Chaussées.

ADJUDICATION DES FOURNITURES SCOLAIRES -

Le Conseil fixe au 3 Juin à 10 h 30 l'adjudication des fournitures scolaires de l'année 1965- 1966 et désigne M.M. ERINGER, CLEMENT et FAL pour assister Monsieur le Maire.

ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRE -

M. le Maire expose que par lettre du 14 Ct., M. le Préfet Délégué de l'Essonne demande d'étudier à nouveau la création d'une Z.A.D. sur le plateau de Saclay.

Le Conseil, après en avoir délibéré est d'accord :

- 1° - sur la création de la Z.A.D.
- 2° - sur la délimitation du périmètre proposé.
- 3° - sur la désignation du bénéficiaire du droit de préemption : l'Agence foncière et technique de la Région Parisienne.
- 4° - pour faire connaître que la commune est intéressée à bénéficier de la rétrocession de tout ou partie de la surface délimitée par cette Z.A.D. pour y installer un nouveau cimetière communal.

*Vu et approuvé
le 17 Mai 1965*

*Vu et approuvé
le 17 Mai 1965*

*approuvé le
19.5.65*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROGRAMME DES GOUDRONNAGES -

Le Conseil fait confiance à M. BRIQUET pour l'étude du programme des goudronnages proposés par les services des Ponts et Chaussées en 1965.

SUBVENTION POUR CLASSES SUPPLEMENTAIRES DE MONDETOUR -

*Vu et approuvé
Versailles le 29.4.65 -*

M. le Maire fait connaître qu'une subvention de 92.487 Frs a été allouée à la Commune par arrêté préfectoral du 25/3/1965 en ce qui concerne les 4 classes supplémentaires de Mondétour édifiées en 1957 en pré-financement.

Le Conseil décide que cette somme sera affectée à l'équipement de la Cantine scolaire du Centre, la Commune n'ayant pu obtenir la totalité de l'emprunt qu'elle sollicitait.

GYMNASSE DU GUICHET -

M. le Maire fait connaître que la Société "Omnium du Bois" va procéder prochainement à l'ouverture du chantier du Gymnase scolaire du Guichet.

S. A. M. B. O. -

M. LUCAS expose que la Sté Aménagement Bures-Orsay, avait promis de réserver une zone entre l'Avenue de Villeziers et le début des constructions; or, des terrassements ont été faits et des stockages de terre ont été pratiqués à proximité des riverains de cette Avenue. Le Maire interviendra auprès de la SAMBO pour que les riverains ne pâtissent pas des sujétions de chantier.

REMERCIEMENTS -

Lecture d'une lettre de la Ligue Française contre le cancer remerciant la Commune de la subvention votée à la précédente réunion.

ZONE BLEUE -

M. le Maire est d'avis de surseoir à l'établissement de la zone bleue, qui, en définitive ne sera profitable qu'aux véhicules transitaires. L'application interviendrait en même temps que la création de parkings.

AFFAIRE SERVANT -

M. Saussois a étudié la demande de M. Servant en vue d'une subvention pour canalisation en électricité de la propriété sur le Chemin du Bois du Roi. Une subvention de 15 % lui a été allouée pour l'eau.

Le Conseil n'est pas d'avis d'accorder des subventions pour le courant électrique, par 21 voix contre 1 et 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 1 h. 30

Le Maire,



Handwritten signatures and notes:
P. Ring
R. Bernard
Marty
N. Chevaley
H. Nataf
M. O. Lebo
[Other illegible signatures and initials]

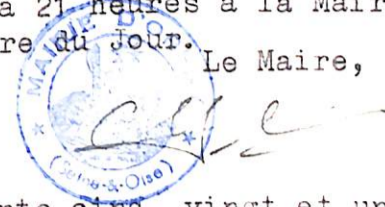
S E A N C E du 11 J U I N 1965

=====

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vingt neuf Mai mil neuf cent soixante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le VENDREDI, 11 Juin 1965, à 21 heures à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions posées à l'Ordre du Jour.

Le Maire,



Le onze juin mil neuf cent soixante cinq, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'ORSAY, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire - CLEMENT, BRIQUET, SAUSSOIS, Adjoint - KLEIN, GUINOCHE, MARTIN, BERNARD, EHINGER, CHAUVEZ, Mme LECLERC, DESCHAMPS MERLOT, LUCAS, LAURIAT, FAL, Mme CHEVALIER, DUPRE, WATTIER, Mme NATAF. M. BUFFET a donné procuration à M. Thévenon et M. FOURCADE à M. Fal.

Absent : M. ZIANE.

Le Conseil choisit comme secrétaire Mme CHEVALIER. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté. Toutefois, il sera précisé que l'augmentation de 21 % des centimes additionnels ne provient pas uniquement des investissements prévus, mais aussi de l'accroissement de l'ensemble des dépenses de fonctionnement; salaires, entretien, etc.... et d'autres dépenses d'équipement.

Il sera précisé également que les membres du Conseil qui ont voté contre la délibération concernant la Rosière, n'étaient pas contre l'augmentation de la dotation ou de l'allocation exceptionnelle, mais contre la suppression du cortège.

SERVICE POSTAUX -

Le Conseil prend note d'une lettre de la Direction des Services Postaux, du 24/5/1965, indiquant que l'installation de deux bureaux muets dans la Commune recueille l'agrément de l'administration, mais que les réalisations ne peuvent être envisagées actuellement en raison du grand nombre de demandes en instance, toutes justifiées.

*Vu. Palaiseau le
25-6-65*

PLACE DU 8- MAI -

A la demande de la section des Prisonniers de guerre d'ORSAY, le Conseil décide de donner le nom de Place du 8-MAI, à la place située en face du cimetière et qui sera fleurie et aménagée partiellement en parking.

Z. A. D. -

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire concernant la demande préfectorale présentée par lettre du 14/4/1965, portant création d'une zone d'aménagement différée sur notre Commune,

Considérant qu'en dehors du but initial mis en avant, à savoir la lutte contre la spéculation sur les terrains, l'action de la Z.A.D. s'accompagnerait de réalisations diverses au sujet desquelles aucune précision n'est actuellement donnée,

Considérant qu'il est inacceptable pour des élus responsables des conditions de vie des habitants, de voir le destin de ceux-ci soumis en fait aux décisions de techniciens et d'organismes non représentatifs sans qu'ils soient informés et sans qu'une possibilité d'intervention soit assurée aux élus comme à la population,

Considérant que la population et les collectivités locales ont le droit imprescriptible d'être consultés et d'intervenir dans la conception des projets d'aménagement intéressant leur région,

Considérant que les solutions d'application comme les Z.A.D. ou les Z.U.P. ne peuvent faire l'objet d'aucune étude sérieuse et par conséquent, d'aucune décision sans que les projets d'aménagement et d'utilisation des terrains étudiés avec le concours des Municipalités et qu'il ait été tenu compte de leurs impératifs et de leurs prévisions,

Après en avoir délibéré,

1° - Demande expressément que les élus locaux et la population soient dans les plus brefs délais mis en demeure d'intervenir efficacement dès les premières initiatives et les premières études sur la conception et la mise au point des plans d'aménagement et d'équipement.

2° - Demande qu'en tout état de cause les projets de Z.A.D. et de Z.U.P. comportent des documents clairs et concrets sur les projets d'aménagement et d'utilisation des terrains compris dans les périmètres visés.

3° - Demande que soit tenu compte par priorité des projets et des plans des Communes intéressées.

4° - Décide de surseoir à tout examen des projets de création de Z.A.D.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

désormais proposés, jusqu'au moment où seront connus les projets d'aménagement et d'utilisation des terrains.

5° - Demande que les communes ou Syndicats de Communes soient éventuellement bénéficiaires du droit de préemption et que les fonds nécessaires leur soient accordés.

SENTIER DE CHATEAUFORT

M. le Maire donne lecture d'une pétition des habitants riverains du Sentier de Châteaufort, protestant contre la fermeture du Sentier des Taupiniaux situé sur la Commune de Palaiseau, mitoyen avec Orsay. Le Conseil décide d'appuyer cette pétition auprès du Conseil Municipal de Palaiseau.

DEMANDE D'ABONNEMENT -

Le Conseil rejette par 9 voix contre 7 et 3 abstentions, l'offre des Amis de l'Orchestre de Musique de Genre du Mérite National Français, en vue d'un abonnement à souscrire par la Commune.

PREVENTION ROUTIERE -

*Vu et approuvé
Palaiseau le 18.6.65* Le Conseil vote à l'unanimité moins une abstention, une subvention de 50 F. en faveur de la Prévention routière (art. 657).

MEMORIAL DE VERDUN -

*Vu et approuvé
Palaiseau le 18.6.65* Le Conseil vote par 17 voix, 3 abstentions et 2 contre, une subvention de 200 F., en faveur du Mémorial de Verdun (art. 657).

GARANTIE COMMUNALE - SOCIETE ANONYME DE CREDIT IMMOBILIER DES ENVIRONS DE PARIS -

Le Conseil décide d'accorder la garantie communale à la Sté Anonyme de Crédit Immobilier des Environs de Paris, pour la construction de logements en "LOGECO" au lieudit " La Ferme du Chemin".

La Sté Civile " La Ferme du Chemin" a sollicité de la Préservatrice -Vie un emprunt de 600.000 F. à 15 ans, la garantie communale est destinée à octroyer des délais de paiement aux souscripteurs et permettra aux personnes de condition modeste, de souscrire.

Le Conseil demande à M. le Maire d'intervenir auprès de la Société, afin que les habitants d'Orsay, puissent largement bénéficier de ces constructions et s'il est possible, pour que la Commune se porte acquéreur de quelques pavillons en vue de logements de fonction.

GARE D'ORSAY - PASSAGE SOUTERRAIN POUR VOYAGEURS -

Le Conseil prend acte du projet de la R.A.T.P. pour réalisation d'un passage souterrain à la Gare d'Orsay en première étape .

Une 2ème étape prévoit le remaniement général du plan des voies et l'aménagement de la gare terminus intermédiaire à 3 voies , et une 3ème étape intéresse l'allongement à 225 m. des quais et leur réhaussement.

LOI -PROGRAMME D'EQUIPEMENT SPORTIF -

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre de la Loi-Programme d'équipement sportif et socio-éducatif la réalisation des opérations suivantes :

- Clôture du stade, montant approximatif	60.000 F.
- Plantations	30.000
- Club-House tennis	40.000
- Tribunes vestiaires-douches	non chiffré
- Ateliers complémentaires (poids, saut, grimper)	"
- 4 tennis supplémentaires	"
- Terrain de rugby et piste d'athlétisme	"
- Terrain de camping	"
- Parking à l'entrée du Stade	"

Ces opérations seraient réalisées sur le terrain dont la Commune est propriétaire au lieudit " La Prairie des Iles".

En outre, la construction de la Salle des Sports a été décidée sur un terrain de 5.640 M2 acquis en 1958.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FOURNITURES DE FUEL - SAISON 1965- 1966 -

*Vu et approuvé
Palauseau le 30.6.65*

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets DESMARAIS Frères, pour la fourniture de fuel pendant la saison 1965- 66, pour le chauffage des bâtiments communaux et des Ecoles. Crédit à prendre à l'article 603 du budget.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT -

*Vu, Palauseau le
1 Juillet 1965*

Le Conseil désigne MM BRIQUET et WATTIER et Mme CHEVALIER pour assister M. le Maire à l'adjudication des travaux d'assainissement fixée par les Services des Ponts et Chaussées, au 15 Juin.

AVENANT A LA CONCESSION DES MARCHES -

M. le Maire donne lecture du premier avenant à la concession des Marchés, en vue de l'utilisation des locaux par la Commune et les Sociétés locales, pour des manifestations artistiques ou sportives en dehors des jours de marché.

DEMOUSTICATION -

Le Conseil approuve le devis des Ets SICRE-LEMAIRE, se montant à 1.420 F., pour un traitement de démoüstication de la zone de la Prairie des Iles comprise entre les bords de l'Yvette, le Stade et la rue Mademoiselle, partie marécageuse.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU GUICHET -

M. le Maire expose que le montant de la dépense pour l'ensemble des réalisations de l'Ecole du Guichet Pont de Pierre (logements, gymnase, réfectoire) est de 838.000 F.
alors que les ressources, subvention, emprunts, sont de 640.000 F.
d'où une insuffisance de crédits de 196.000 F.

Le Conseil décide :

- Un prélèvement sur le crédit prévu à l'article 6.312 pour entretien des bâtiments communaux, de 100.000 F.
- de plus, l'architecte communal fera une démarche auprès des Ponts et Chaussées pour adapter l'emplacement du gymnase ce qui produira une réduction des fondations spéciales, de 40.000 F.
- de différer des équipements se montant à 60.000 F.

CONSTRUCTIONS DE LA CANTINE SCOLAIRE CENTRE-FILLES -

M. le Maire expose également que l'ensemble des réalisations de la Cantine Scolaire Centre-Filles, se monte à 690.000 F.
Alors que l'ensemble des ressources (subvention, emprunt, prélèvement C.D.S.) est de 598.500 F.
soit une insuffisance de crédits de 91.500 F.
Le Conseil décide de différer l'équipement du froid et du 2ème réfectoire soit une dépense de 40.500 F.
Le règlement de la différence, soit 50.000 F.
sera envisagée au moment du budget supplémentaire de 1965 si possible, ou au budget primitif de 1966.

CLASSES DE NEIGE - FRAIS DE MISSION -

*Vu et approuvé
Palauseau le 24-6-65*

Le Conseil ratifie le décompte des frais de mission de M.M. PINON et CLEMENT, à l'occasion de la visite des classes de neige, en février et Mars 1965.

MAISON DU GARDIEN DU STADE - INSTALLATION DU TELEPHONE -

Le Conseil décide l'installation du téléphone dans la maison du Gardien du Stade, au compte de la Commune.

CRECHE MUNICIPALE - REMBOURSEMENT DES ANALYSES -

Le Conseil expose qu'à la suite d'un cas de maladie contagieuse survenu à la crèche, il a été indispensable de pratiquer des analyses pour les enfants et le personnel. Le Conseil décide de prendre en charge ces analyses déduction faite des assurances sociales et mutuelles des familles.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GARAGE SITA -

Le Conseil est d'accord pour acquérir le garage inutilisé sur le terrain de la Commune par le Syndicat Intercommunal des ordures ménagères, suivant l'estimation des Domaines, soit 24.000 F.

Le crédit sera prévu au budget primitif de 1965.

PISCINE ET BASSIN DE NATATION -

Envoyé le 5/7/1967
Reçu le 2/8/1967

Le Conseil décide de charger M. HUBERT, architecte communal, d'exécuter le projet définitif de la piscine et du bassin de natation, étant entendu que l'étude du projet fera l'objet d'une étude spéciale de la Commission des équipements sportifs.

TERRAIN BUNAU-VARILLA -

M. le Maire expose que l'administration des Domaines a accepté la demande des conjoints Bunau-Varilla, pour la cession amiable des terrains nécessaires à la réalisation du projet de piscine et du bassin de natation (extension) se montant à 272.000 F.

- Il a demandé à l'avocat chargé des intérêts de cette famille, un arrangement pour le paiement, La Commune pourrait disposer des ressources suivantes /:
- Prix impayé par l'Hôpital pour l'Asile Dubreuil 75.000 F.
- indemnités d'expropriation des terrains pour la déviation de la R.N. 446 73.650 F.
Total 148.650 F.

Le complément serait recherché en 1966, à moins que les demandes d'emprunts faites par la Commune aboutissent auparavant. Le Conseil approuve ces dispositions à l'unanimité.

EMPRUNT POUR ASSAINISSEMENT -

Vu et approuvé
Palaiseau le 25-6-65

Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts, au taux de 5,25 %, remboursable en 30 années, l'emprunt de 187.500 F., nécessaire à la réalisation du programme d'assainissement - montant de l'annuité : 12.546.92 F.

RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE 1965 et POPULATION FICTIVE -

Le Conseil décide l'organisation d'un recensement partiel et de la population fictive en 1965 et s'engage à faire supporter par la Commune les frais de recensement.

AFFAIRE DE CONSTRUCTION BOULEVARD DUBREUIL -

M. le Maire expose qu'un projet de construction d'un hôtel de 20 Chambres, 12 logements, café-restaurant, libre-service, lui a été soumis, aux 39 et 41 boulevard Dubreuil, mais que ce projet comportant 5 étages plus rez-de-chaussée, a fait l'objet d'un refus d'accord préalable, le terrain se trouvant dans le secteur d'habitations basses avec jardins.

Il propose de demander la modification du zonage de cette partie de la Commune.

Le Conseil, après discussion, Décide de renvoyer cette affaire à la Commission du Plan et de l'Urbanisme.

BOIS PERSAN -

Envoyé le 1 sept 1966
Reçu le 10

M. BRIQUET rappelle qu'en Octobre 1963, le Conseil Municipal avait pris une délibération autorisant sous certaines conditions précisées dans cette délibération, la construction de 130 Logements sur l'emplacement de l'ancienne carrière du Bois Persan. Il donne lecture du projet de convention à intervenir entre les promoteurs et la commune, qu'il a rédigé.

Cette affaire a fait l'objet d'un accord préalable le 17 Octobre 1963. Le Conseil, après discussion, ratifie cette convention à l'unanimité, moins une voix.

L'utilisation du terrain situé au Nord du Bois Persan fera l'objet d'une séance spéciale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.

Handwritten signatures and stamps at the bottom of the page, including the official seal of the Mayor's office.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du deux juillet mil neuf cent soixante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le VENDREDI 9 JUILLET 1965 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



S E A N C E D U 9 J U I L L E T 1 9 6 5
=====

Le neuf juillet mil neuf cent soixante cinq, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BRIQUET, BUFFET SAUSSOIS, adjoints KLEIN, MARTIN, BERNARD, EHINGER, Mme CLERC, MERLOP, LUCAS, LATRIAP, FAL, WATTIER, ZIANE, Mme NATAF. Procurations de M. FOURCADE à M. FAL - de Mme CHEVALIER à Mme LECLERC - de M. DUPRE à M. THEVENON - Excusés : M.M. GUINOCHEP, CHA'VEZ, DESCHAMPS.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS.

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté après les précisions suivantes: M. FAL tient à ce qu'il soit porté au procès-verbal qu'il avait demandé qui avait délivré le permis de construire le pavillon du Bois Persan - Réponse : par M. le Maire, après avis favorable des services départementaux de la Construction.

- M. BRIQUET au sujet des équipements sportifs futurs, indique que le Conseil Municipal n'a pas décidé ces équipements, mais seulement demandé leur inscription sur la loi-programme. Des précisions seront d'ailleurs données par M. le Maire au cours de la présente séance.

CONSTRUCTIONS - PROJET FLEURY-PIROU -

Le Conseil Municipal a reçu en séance plénière les promoteurs d'un projet de construction, Bd Dubreuil (C.D.95) en face de la gare:

D'un petit hôtel de 20 chambres - d'un magasin libre-service - de logements.
Le café-tabac restera incorporé.

Pour répondre aux observations qui lui ont été faites par M. le Maire, M. FLEURY a précisé:

- que le terrain n'est pas favorable à l'installation d'un parking plus important que celui qui est prévu.
- qu'il est absolument nécessaire pour la rentabilité du projet, de ne consacrer qu'une fraction de la surface à des locaux commerciaux.
- que l'immeuble a été mis en retrait pour faciliter la circulation des piétons.
- qu'il est indispensable d'étendre la zone d'habitations dens-s du Bd. Dubreuil, pour la réalisation de ces constructions.

Le Conseil, après en avoir délibéré:

Décide par 16 voix contre 3 et 1 abstention, d'accepter le projet, mais:

- 1° - de solliciter une modification de zonage, la plus réduite possible.
- 2°) - que les occupants actuels seront relogés par les promoteurs, avant la démolition de l'ancien immeuble.
- 3° - Que des solutions au problème de parking soient trouvées à proximité

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

←→←→←→

et que l'édification de cet immeuble ne gêne pas la circulation devant la gare.

PROJET RESIDENCE DE MONDETTOUR -

Le Conseil Municipal a reçu en séance plénière, les promoteurs d'un projet de construction, dit "Résidence de Mondétour" sur un terrain appartenant à M. GODALLIER et frappé de servitude pour les écoles et services administratifs au plan d'aménagement en cours de révision.

Il s'agit d'un projet d'accession à la propriété pour cadres moyens.

Il existe sur ce terrain depuis 1958 une servitude pour terrains scolaires complétée par une servitude pour services administratifs.

Le Conseil après en avoir délibéré;

Considérant qu'il s'agit d'un projet susceptible de rendre service au personnel universitaire mal logé.

- donne avis favorable à la levée de la servitude sur le terrain de M. GODAILLER par 11 voix contre 8 et 1 abstention.

- décide d'accorder la garantie communale à la société coopérative "Résidence de Mondétour" par 10 voix contre 8 et 2 abstentions.

*Vu et approuvé,
le 8 dec. 1965*

TENNIS CLUB

Le Conseil renvoie en commission, une demande de la Sté "Tennis - Club" sollicitant l'autorisation de construire à ses frais un court de tennis supplémentaire à la limite du stade.

RUE FLEMING - DEMANDE DES LIBRAIRES -

Le Conseil décide à l'unanimité, étant donné les difficultés de circulation de ne pas donner suite aux demandes d'installation de stands de papeterie-librairie dans les bas côtés de la rue Fléming.

CONTRAT AVEC LE GAZ DE FRANCE -

Le Conseil Municipal accepte le nouveau cahier des charges-type approuvé par décret ministériel N° 61-1191 du 27 Octobre 1961 et autorise M. le Maire à signer cette convention.

*Vu et approuvé,
L'Essois, le 9.8.65*

CLASSEMENT DE LA RUE VAUBIEN -

Le Conseil donne avis favorable au classement de la rue Vaubien dans la voirie urbaine (partie comprise entre la R.N. 446 et la rue François Leroux) et autorise M. le Maire à poursuivre les formalités de classement.

LOTISSEMENT CHRISTINE -

Le Conseil décide de prendre dès maintenant en charge l'éclairage public du lotissement Christine, dont la rue doit être classée prochainement dans la voirie urbaine.

*Vu et approuvé
Palaiseau, le 17.8.65*

EQUIPEMENTS SPORTIFS DU STADE -

D'une démarche faite par M. le Maire et M. SAUSSOIS auprès de l'Inspection de la Jeunesse et des Sports, il résulte que les équipements suivants sont retenus pour l'inscription à la loi-programme par M. Nicot, Directeur départemental de l'Essonne:

- 1° - 3ème tranche du stade comprenant - clôture - plantations - Club House Tribunes - vestiaires-douches.
- 2° - Terrain de camping, 2ème catégorie sur 2 ha
- 3° - Subvention pour terrains de la piscine.
- 4° - Gymnase du centre 44 m x 22.

N'ont pas été retenus : le parking - le terrain de rugby et la piste d'entraînement - les ateliers complémentaires - les 4 tennis supplémentaires.

M. le Maire a fait savoir à M. l'Inspecteur que la Municipalité maintenait ses délibérations relatives à ces 4 derniers points.

9 JUILLET 1966

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AMÉLIORATION DE LA DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ

Par lettre du 2 Ct., l'E.D.F. propose la construction de 2 postes de transformation pour améliorer la distribution du courant dans la Commune, pour faire face à de nouveaux besoins.

Le Conseil décide d'autoriser M. le Maire à mettre à la disposition de l'E.D.F. les terrains nécessaires pour installer:

- un poste de transformation " rue Mademoiselle" afin de donner la puissance nécessaire sur le quartier de la Prairie. Le Conseil est d'avis que ce poste soit installé en bordure de la rue Mademoiselle sur la limite des terrains appartenant à la Commune.

- un poste "Pacaterie" sur le terrain Municipal rue Elisa Desjobert, à l'emplacement prévu par l'architecte sur le projet de piscine.

Le Conseil choisit la 3ème solution proposée par l'E.D.F. c'est à dire poste de Distribution publique pure, entièrement pris en charge par l'E.D.F. avec puissance limitée, au tarif " basse tension " en contre partie, mise à la disposition de l'E.D.F. de la petite parcelle de terrain qui est nécessaire.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT -

M. le Maire expose qu'à la suite de l'adjudication qui a eu lieu le 15 Juin, l'entreprise Brangeon a reçu l'ordre de service de commencer les travaux d'assainissement rue Serpente - avenue St.Laurent - rues Bossuet, de Lozère, Paillole et Pont de Pierre.

A cette occasion, il y aura lieu de convoquer les propriétaires riverains pour préciser l'emplacement des regards de visite et leur indiquer qu'ils auront à verser une redevance pour la construction de ces regards.

Le Conseil est d'avis de réviser le montant de la redevance qui sera étudié en Commission et ne sera pas supérieur à 800 F.

EXTENSION DE LA DESSERTE EN EAU -

M. le Maire expose que la Commune a obtenu une subvention de 10% sur un projet de 75.000 F pour des travaux d'alimentation en eau potable dans la partie haute de la rue de Versailles et chemin rural N°21. Il restera donc à couvrir une dépense de 67.500 F., pour lesquels M. le Maire est autorisé à faire un emprunt à la Caisse des dépôts et Consignations.

Une demande de subvention sera faite pour les bouches d'incendie.

Les participations des riverains tiendront compte de la subvention communale de 15% allouée ordinairement pour ces travaux.

EMPRUNT POUR CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE -

Le Conseil autorise M. le Maire à contracter un emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations pour couvrir la différence entre la dépense subventionnable et les subventions allouées pour la Construction du centre de P.M.I., soit 3.000 F.

EMPRUNT POUR PISCINE ET BASSIN DE NATATION -

La Caisse des Dépôts et Consignations est d'accord pour consentir à la Commune un prêt d'un montant égal à celui de la subvention pour la construction de la piscine et du bassin de natation, ce qui procurerait un ensemble de ressources de 1.536.140 F.

Le Conseil autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires pour la réalisation d'un emprunt complémentaire, soit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit de tout autre organisme prêteur.

DECORATION DE L'ÉCOLE DU GUICHET PONT DE PIERRE -

M. le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 1% allouée à la Commune pour décoration du groupe scolaire du Pont de Pierre doit être utilisée dans le délai d'une année. M. Hubert, architecte communal a présenté une maquette à l'assemblée en séance plénière.

*approuvé
Palais de la
8.6.1966*

*Vu et approuvé
Versailles le 15 dec 1955
par le préfet
le directeur des aff. commun.*

*approuvé - Versailles
le 8/11/67*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

←←←←←

Le Conseil décide d'affecter la subvention de 10.323 F à l'installation de l'oeuvre représentée par cette maquette, par 18 voix contre 1 et 1 abstention et dans cas où cette subvention serait insuffisante, autorise à prélever sur le budget communal un crédit complémentaire limité à 25% de la subvention.

EQUIPEMENT DES CANTINES -

M. le Maire est autorisé à l'unanimité :

1° - à lancer des appels d'offres pour l'équipement des cantines auprès des entreprises : Thom-selle - Bergerand de Joly - Arthur Martin-Beauwe.

Les soumissions seront examinées par la Commission des équipements scolaires.

2° - pour le froid, auprès des entreprises Bonnet- le Froid sec - Aget.

3° - à passer les marchés pour le mobilier dans la limite où la Commune peut traiter de gré à gré avec les Ets. Robustacier - Plastorex - Alexandre - fournisseurs habituels.

CLOTURE DU STADE -

M. le Maire expose que la Commune peut disposer d'un crédit de 50.000 F pour la clôture du stade et travaux complémentaires, art. 230 du budget supplémentaire.

Le Conseil approuve le programme suivant ainsi que les marchés à passer:

- Clôture Cantoni	20.000 F
- Terrassement autour du stade	15.000 F
- Aménagement de l'entrée	10.000 F
- Accès rue Léon Croc	5.000 F

Il est confirmé à M. BERNARD qu'un chemin sera aménagé pour le passage des piétons autour du stade, lorsque celui-ci sera clos.

PLAN-COUCPE AVENUE SAINT LAURENT -

Le Conseil Municipal accepte l'évaluation des Domaines pour le terrain nécessaire à la création d'un pan-coupé avenue Saint-Laurent, appartenant à l'Association Diocésaine de Versailles - évaluation se montant à 1.100 F et charge M. le Maire de poursuivre la réalisation de cette opération.

La vente sera réalisée en l'étude de Me PINON, Notaire à Orsay.

TERRAINS SCOLAIRES DU GUICHET PONT DE PIERRE - DEMANDE DE SUBVENTION -

Par lettre du 4 Juin, M. le Préfet de l'Essonne a informé M. le Maire que la valeur des terrains n'était pas comprise dans la dépense subventionnable pour les constructions scolaires du Guichet Pont de Pierre. Le Conseil décide de solliciter, une subvention sur un ensemble de dépense de 317.145 F.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS - VOEU -

Le Conseil, rendant hommage à l'oeuvre sociale que sous de multiples formes accomplit l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - et ses services départementaux - au service de ses ressortissants, notamment personnes âgées, veuves et orphelins de guerre, mutilés, déportés;

Considérant que cette action demeure plus longtemps justifiée, tant pour les anciens de 14/18, heureusement nombreux encore, que pour leurs cadets de 39/45, d'Indochine et des T.O.E.

Constatant que toute nouvelle réduction des moyens de l'Office National, déjà insuffisants, aboutirait à de nouvelles surcharges pour les bureaux d'Aide sociale des collectivités locales.

Demande instamment le maintien intégral du Statut, des attributions et des moyens d'action de l'Office national des Anciens Combattants, à savoir ses Foyers d'Anciens Combattants, ses Ecoles de rééducation, ses subventions et ses prêts à ses ressortissants dans le besoin, ainsi que l'aide administrative et le soutien moral qu'il apporte à tous.

Vu et approuvé en séance de l'urgence, Versailles, le 24 dec 1965

Vu et approuvé - Salansan, le 22 dec 1965 -

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Emet le voeu que si ses possibilités d'intervention ne sont pas accrues, les économies jugées souhaitables pour le budget de l'Etat épargnent au moins l'Office national, témoignage de la reconnaissance de la Nation à ceux qui l'ont servie et ont souffert pour elle.

Prie M. le Préfet de bien vouloir transmettre au Gouvernement la présente délibération.

TARIFS R.A.T.P. - ETUDIANTS -

Le Conseil Municipal, vu le nombre d'élèves du premier degré, du second degré et de l'Enseignement supérieur fréquentant la ligne de Sceux.

Emet le voeu de voir le tarif réduit consenti sur le réseau urbain de la R.A.T.P. étendu à la ligne de Sceux, de façon à ramener le prix de la carte hebdomadaire étudiante à 20% au dessous du tarif de la carte ordinaire.

CESSION DE TERRAIN AU CREDIT LYONNAIS -

M. le Maire rappelle que la Commune a été autorisée à céder au Crédit Lyonnais une parcelle de terrain, moyennant le prix de 600 F. mais qu'au moment de passer la vente chez Me Dupont, notaire à Palaiseau, il a été constaté que cette évaluation était caduque.

Une nouvelle évaluation faite par les Domaines se monte à 1.000 F, que le Crédit Lyonnais a acceptée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre la réalisation de la vente, sur cette nouvelle base.

CONSTRUCTION DE 12 CLASSES A MONDETOUR -

Le projet de construction de 12 classes à Mondétour a été inscrit par le Conseil général sur la liste d'urgence pour être financé en 1966.

H.L.M. OBSERVATIONS DE M. BUFFET -

Le Conseil, faisant sienne une observation de M. BUFFET s'étonne de la lenteur apportée à la réalisation du projet d'H.L.M. de la Sté. Logis-Transport et de la Commune et exprime sa profonde déception, devant cette situation qui est préjudiciable à la population et en particulier aux mal logés qui attendent cette réalisation depuis longtemps.

FÊTES SAINT LAURENT ET DU GUICHET

M. BUFFET, rapporteur de la Commission des Fêtes rend compte du voeu émis par cette Commission en ce qui concerne:

- la limitation de la St.Laurent à une fête foraine,
- la conception de la fête du Guichet, qui gêne le parking des voitures.

Le Conseil est d'accord pour simplifier la fête communale de Saint-Laurent, en raison de l'exode crée par les vacances en août, mais réserve son avis en ce qui concerne la fête du quartier du Guichet, qui, en raison des travaux devra être adaptée aux circonstances.

PASSAGE DES AVIONS -

M. Lucas demande que des nouvelles interventions soient faites auprès des services intéressés aux fins d'écartier le survol de la région par les nombreux avions dont les passages sont préjudiciables à la santé de la population.

M. BUFFET informe que le Conseil de travaux en cours aménageant une grande piste d'envol selon une autre direction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 15.

pour copie conforme. Le Maire : B. TREVENOL,

Handwritten signatures and notes:

- Lucas
- Buffet
- T. Klein
- Lucas
- N. Claudin
- R. Bent
- M. Nataf
- M. B. L.

*Voie de affichage
Palaiseau, le 22.7.1965*